

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme BALLADUR Clarisse.

**OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE ADAPTEE.**

Le Conseil de communauté,

**CONSIDERANT** l'opportunité pour la CCVUSP de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des prestations mises à sa charge en application des dispositions de l'article 57 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 régissant le statut des agents de la fonction publique territoriale ;

**CONSIDERANT** l'échéance du contrat actuel fixée au 31 décembre 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de lancer une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée ;

**VU** le cahier des charges ci-annexé ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 septembre 2020 ;

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** le cahier des charges ci-annexé.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour l'assurance statutaire de son personnel.
- **DIT** que ce marché sera décomposé en deux lots :
  - **lot n°1** : garanties des risques statutaires des agents relevant du régime de la CNRACL,
  - **lot n°2** : garanties des risques statutaires des agents relevant du régime de l'IRCANTEC.
- **FIXE** la durée du marché à **un an**, reconductible deux fois sans formalité pour la même période soit jusqu'au **31/12/2023**.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le ou les marchés à intervenir avec la ou les entreprises attributaires et tous documents relatifs à la présente décision.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal 2021, 2022 et 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT



Séance du 29 septembre 2020